

OFFRE DE MARCHE MULTI-ATTRIBUTAIRES

Support au montage de propositions
Aerospace Valley
en réponse aux appels à projet
HORIZON EUROPE

Réf: 21-ADMIN-CS-376

31/08/2021

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE	3
2.1 PARTICIPATION D'AV DANS LES PROJETS EUROPEENS	3
2.2 APPELS A PROPOSITION CIBLES ET DECOUPAGE EN LOTS DE SOUS-TRAITANCE	4
3. OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES DE LA CONSULTATION	5
4. METHODOLOGIE	6
5. CONDITIONS REQUISES	7
6. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT, DUREE ET LIVRABLES	7
7. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES	8
8. COUTS	8
9. CONDITIONS DE PAIEMENT	8
10. FORMULATION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ	8
11. SOUMISSION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ	9
12. STRUCTURE DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ	9
12.1 SECTION 1 – PROPOSITION ADMINISTRATIVE	10
12.2 SECTION 2 – PROPOSITION TECHNIQUE	10
12.3 SECTION 3 – PROPOSITION FINANCIERE	10
13. EVALUATION ET SELECTION	10
14. ANNEXE I – APPELS A PROJETS SELECTIONNES	11
14.1 HORIZON-EUSPA-2021-SPACE-02-51: EGNSS AND COPERNICUS APPLICATIONS FOSTERING THE EUROPEAN GREEN DEAL	11
14.2 HORIZON-CL4-2021-SPACE-01-23: NEW SPACE TRANSPORTATION SOLUTIONS AND SERVICES	14
15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE	17

1. Introduction

Le pôle Aerospace Valley (AV) lance cette offre de marché pour le soutien au montage de propositions européennes qu'il a l'intention de coordonner, en réponse à plusieurs appels à projet HORIZON EUROPE.

L'offre est de nature multi-attributaire, AV souhaitant retenir plusieurs sous-traitants pour ce marché dans la mesure du possible.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE

2.1 Participation d'AV dans les projets européens

Créé en juillet 2005, Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l'Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses cinq écosystèmes d'excellence - Systèmes Embarqués et Communicants ; Structures, Matériaux et Procédés ; Propulsion et Energie embarquée ; Economie des Données et Intelligence Artificielle ; Solutions pour l'Usine du futur - Aerospace Valley est le moteur d'une communauté solidaire, compétitive et attractive visant à favoriser l'innovation au service de la croissance.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&T (dont 619 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d'animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 825 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique), dont 562 PME.

Depuis sa création, Aerospace Valley a développé une stratégie européenne et participe activement à la politique des clusters mise en place par la Commission Européenne. Outre de nombreux accords de collaboration bilatéraux établis avec des clusters internationaux, Aerospace Valley est membre du réseau EACP (European Aerospace Clusters Partnerships). Le pôle participe également au Conseil Européen des Drones Civils et, concernant les activités de Défense, Aerospace Valley appartient au réseau ENDR (European Defense Network Regions) mis en place par la DG DEFIS.

Aerospace Valley participe également au réseau national mis en place par les ministères français pour accompagner les acteurs à la RDI Européenne. Le pôle a été Point de Contact National PME, Transports et Espace sur toute la durée du programme Horizon 2020 et a participé à plusieurs Groupes de Travail Nationaux (GTN) organisés par les ministères français sur ces thématiques. Depuis le 1^{er} mai 2021,

Aerospace Valley a rejoint la nouvelle organisation des PCN Français pour le programme Horizon Europe : Thilo SCHOENFELD sera PCN Transport et Fabienne DAVERAN PCN Espace.

L'ambition européenne du Pôle répond à une volonté d'être connu et reconnu sur une échelle européenne mais constitue également une précieuse opportunité pour d'aider les adhérents à trouver des partenaires européens, notamment pour la mise en œuvre des projets d'innovation collaboratifs financés par la Commission Européenne.

Outre le soutien aux projets européens des adhérents, l'Association Aerospace Valley participe également de manière très active aux projets européens et a été lauréate de 66 projets européens financés par la Commission Européenne dont 18 en tant que coordinateur. Ces projets sont pour la plupart des actions de coordination et de support et répondent aux appels du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation de la Commission Européenne (7^{ème} PCRD et Horizon 2020). Aerospace Valley a également participé à de nombreux projets du programme COSME (et, au préalable, du programme CIP) dédié au développement des entreprises, notamment sur l'axe Clusters Go International, pour aider à l'internationalisation des PME. Le pôle a par ailleurs mené des projets de type coopération territoriale, en réponses aux appels Interreg Sudoe et Interreg Poctefa.

Aerospace Valley entend bien poursuivre sa participation à la nouvelle programmation européenne 2021-2027 de manière active et a déjà sélectionné plusieurs appels à projets retenant son intérêt pour l'année 2021.

Jusqu'à présent, les projets européens qu'Aerospace Valley a coordonnés ont été montés sur compétence interne, sans recours à des prestataires extérieurs. Aerospace Valley possède de solides compétences en matière de montage de projets européens mais, à ce jour, plusieurs paramètres mènent le pôle à changer sa stratégie en la matière et à faire appel à des compétences externes. Notamment, il n'est pas possible de mobiliser les ressources internes sur un temps exceptionnellement réduit du fait de la publication très retardée des appels à projets 2021.

2.2 Appels à proposition ciblés et découpage en lots de sous-traitance

Le Pôle Aerospace Valley a analysé les différents programmes de travail européens lancés pour la période 2021-2027, en particulier les appels à projets du programme Horizon Europe, Pilier 2, sur la base des drafts des Work Programmes publiés par la CE. Deux appels de ce programme ont été sélectionnés comme pouvant faire l'objet d'une réponse en tant que coordinateur.

Chaque appel fera l'objet d'un lot de sous-traitance. Ci-dessous, la liste de ces appels et le découpage en lots de sous-traitance :

- **LOT 1 : Appel HORIZON-EUSPA-2021-SPACE-02-51: EGNSS and Copernicus applications fostering the European Green Deal (EU climate ambition, clean energy, mitigating natural hazards, smart mobility, clean and efficient building, from fork to fork, restoring biodiversity and ecosystems)**
Innovation Action – Budget par proposition : 2 à 3M€ - Budget de l'appel 14M€ -

Clôture 2022 (date non précisée par la CE dans le Work Programme Cluster 4 version du 15/06/21, en circulation lors de la rédaction du présent cahier des charges)

Pour cet appel, Aerospace Valley envisage la participation d'adhérents PME du pôle pouvant apporter des compétences en innovation intéressantes. Cette intention devra être approfondie d'un point de vue mode de sélection et validée avec les partenaires européens qui rejoindront le consortium de la proposition.

- **LOT 2 : Appel HORIZON-CL4-2021-SPACE-01-23: New space transportation solutions and services**
Research & Innovation Action – Budget par proposition : 3M€ - Budget de l'appel : 1 à 1,5M€ – Clôture le 16 février 2022

Pour cet appel, le pôle, en partenariat avec l'entité SpaceHub, a l'intention de déposer une proposition sur un orbiteur innovant permettant de réaliser un positionnement SSO précis et de réduire les coûts de lancement et la pollution générée.

Aerospace Valley se réserve le droit d'abandonner un ou plusieurs lots d'ici la désignation des lauréats de cette offre de marché.

3. Objectifs généraux et spécifiques de la consultation

AV a l'intention de participer aux appels précités et monter des propositions pour y répondre en qualité de coordinateur. Pour élaborer les propositions, Aerospace Valley souhaite s'adjoindre les services de consultants spécialisés pour l'aider dans ces montages, étant entendu que chaque proposition fera l'objet d'un lot spécifique et que chaque lot sera attribué à un consultant différent, dans la mesure du possible.

Un même soumissionnaire a cependant la possibilité de candidater sur plusieurs lots s'il le souhaite.

Aerospace Valley gardera à sa charge certaines tâches du montage et mettra en interface du consultant sélectionné, pour chacune des propositions, un chef de projet de l'équipe interne du pôle pour un travail en binôme sur ces montages respectifs. A noter qu'il y aura un chef de projet différent pour chaque proposition et que les personnes pressenties à ce jour pour cette fonction sont, pour la plupart, très expérimentées en montage de projet européen.

LOT 1 : Appel HORIZON-EUSPA-2021-SPACE-02-51: EGNSS and Copernicus applications fostering the European Green Deal

Pour ce lot 1, Aerospace Valley gardera à sa charge les tâches du montage suivantes :

- Recherche et choix des partenaires européens pour former le consortium de la proposition.
- Collecte des informations requises des partenaires pour intégrer dans la proposition (par exemple, pour les projets Horizon Europe, paragraphe 3.2 Capacity of participants and consortium as a whole).
- Elaboration du budget
- Préparation de la partie administrative et soumission électronique de la proposition

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley souhaite confier au sous-traitant et qui font l'objet de cette offre de marché sont les suivantes :

- Rédaction de la proposition (partie B Technical Description - sections Excellence, Impact, Implementation), en conformité avec les modèles de proposition imposées par la Commission Européenne, pour chacun des appels précités.
- Cette rédaction comprendra également la fourniture des tableaux et graphiques requis par le modèle de proposition comme par exemple : le Gantt Chart du projet, les tableaux des Deliverables et Milestones. Des graphiques ou illustrations devront également être fournis par le sous-traitant à la demande d'Aerospace Valley si besoin.

La construction de la proposition sur les aspects objectifs, méthodologie, work plan, livrables et jalons fera l'objet d'une collaboration étroite entre le chef de projet AV et le sous-traitant qui se nourrira des éléments établis par le consortium pour procéder à la rédaction de la proposition. AV sera pilote sur ces aspects et fournira les éléments requis pour la rédaction au consultant mais pourra s'appuyer, si besoin, sur l'expertise et la compétence de ce dernier pour l'élaboration des éléments.

- **LOT 2 : Appel HORIZON-CL4-2021-SPACE-01-23: New space transportation solutions and services**

Pour ce Lot 2, Aerospace Valley souhaite un support plus complet. En plus de la rédaction de proposition décrite pour le Lot 1, la prestation consultant couvrira également les aspects méthodologie, concept, work plan du projet ainsi que la gestion du consortium, la réalisation de la partie administrative et le montage budgétaire.

4. Méthodologie

Le montage de chaque proposition précitée démarrera dès la signature du contrat de sous-traitance, sans délai, jusqu'à la date limite de clôture de chaque appel. Chacun des sous-traitants sélectionnés sera mis en relation avec le chef de projet AV désigné pour établir la méthodologie de montage. Celle-ci sera laissée à la discrétion de chaque chef de projet et pourra prendre en compte la méthodologie proposée par le sous-traitant, le cas échéant. Cette méthodologie devra obligatoirement s'appuyer sur les éléments suivants :

- Mise en place de réunions d'avancement de montage régulières entre AV et le sous-traitant (minimum une réunion par semaine).
- Création d'un espace de partage de données. Aerospace Valley pourra mettre à disposition du sous-traitant un espace Share Point pour partager les documents liés à la préparation de la proposition.
- Echanges réguliers, par email ou téléphone, entre AV et le sous-traitant, tout au long de la préparation de la proposition.

- Si des réunions de préparation sont organisées entre AV et les partenaires européens choisis pour participer au consortium, le sous-traitant en charge du montage y sera également convié.

5. Conditions requises

Le sous-traitant sélectionné devra avoir une expérience solide en montage de projets européens Horizon 2020 et pouvoir attester de projets montés lauréats de ces programmes.

Comme indiqué ci-dessus, AV désignera un chef de projet qui travaillera en binôme avec le sous-traitant, facilitera l'accès aux informations, suivra les travaux et validera les résultats des prestations du sous-traitant.

Le sous-traitant devra veiller au bon déroulement des activités, à l'établissement de rapports réguliers et désigner à cet effet une personne chargée d'assurer un contact permanent et régulier avec AV. Il est attendu que cette personne soit un consultant senior, avec une solide expérience en montage de projets européens.

6. Date d'entrée en vigueur du contrat, durée et livrables

Il est prévu que chacun des contrats établis entre en vigueur au plus tard début octobre 2021. L'exécution des tâches ne doit pas commencer avant la signature du contrat ou avant la date spécifique spécifiée dans le contrat.

Chacun des contrats signés se terminera selon la date limite de clôture des appels concernés. Les appels sélectionnés n'ayant encore été tous publiés officiellement par la CE, les dates ci-dessous pourront faire l'objet de modifications, lorsque les appels à projet Horizon Europe auront été officiellement publiés par la Commission Européenne :

- Lot 1 : courant février 2022 (à confirmer)
- Lot 2 : le 22 février 2022

Des modifications peuvent être apportées au contrat uniquement dans des cas exceptionnels où la modification est considérée par AV comme nécessaire pour l'achèvement du projet et suivant les dispositions du projet de contrat.

Livrables :

- **Lot 1** : le livrable majeur sera la partie technique de la proposition finalisée, prête à être soumise sur le Portail de la Commission Européenne par Aerospace Valley, minimum 48H avant la clôture de l'appel.
- **Lot 2** : les deux livrables majeurs seront la partie administrative de la proposition sur le Funding Portal de la CE (au plus tard un mois avant la date de clôture de l'appel) et la partie technique

de la proposition finalisée, prête à être soumise sur le Portail de la Commission Européenne par Aerospace Valley, minimum 48H avant la clôture de l'appel.

Il sera demandé au sous-traitant de fournir, au minimum une semaine avant la date de clôture, pour chacun des lots, une version avancée du draft de la proposition, pour sécuriser une première soumission sur le Portail de la Commission Européenne.

7. Confidentialité et protection des données

La confidentialité est requise pour toutes les personnes travaillant ou collaborant directement ou indirectement à l'exécution des tâches découlant du présent appel d'offres, car elles pourraient entrer en contact avec des informations confidentielles au cours de leur travail. Toute violation de la confidentialité sera traitée comme une faute professionnelle et pourra entraîner la résiliation du contrat comme indiqué à l'annexe II. AV se réserve le droit d'engager toute procédure judiciaire pour violation de la confidentialité nécessaire.

Les exigences spécifiques relatives aux données personnelles et à leur protection sont définies dans le contrat. Le contractant est tenu de veiller à ce que toutes les données auxquelles lui-même ou son personnel ont accès au cours de l'exécution du contrat soient traitées de manière confidentielle et conformément au règlement CE № 45/2001. Le contractant est également responsable de l'application de cette obligation à l'égard de ses sous-traitants directs ou indirects.

8. Coûts

Chaque lot fera l'objet d'un cout spécifique :

- La prestation du Lot 1 ne pourra pas dépasser la somme de 15 000 euros HT
- La prestation du Lot 2 ne pourra pas dépasser la somme de 20 000 euros HT.

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

9. Conditions de paiement

Les prestations de chaque lot donneront lieu à deux facturations et un échéancier de paiement sera défini pour chaque contrat.

10. Formulation des réponses à l'offre de marché

- Toutes les réponses doivent être signées par une personne autorisée ou par le représentant légal du soumissionnaire.

- Les réponses doivent être claires et concises, avec une numérotation continue des pages, et assemblées de manière cohérente (par exemple, reliées ou agrafées, etc.). Étant donné que les soumissionnaires seront jugés sur le contenu de leurs réponses écrites, celles-ci doivent montrer clairement qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges.
- La réponse devra clairement énoncer le lot de sous-traitance concerné. Un soumissionnaire pourra candidater sur plusieurs lots de sous-traitance, sachant toutefois qu'Aerospace Valley attribuera, de préférence, un lot par soumissionnaire.
- Les réponses doivent être remises conformément aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges, et avant la date et l'heure limite de candidature.
- Les réponses doivent comprendre les informations suivantes :
 - o Toutes les informations et documents dûment remplis et signés, afin d'évaluer les différents critères.
 - o Une description claire et détaillée de l'organisation et de son expérience en montage projets européens (faisant apparaître clairement le nombre de projets Horizon2020 gagnés).
 - o Le soumissionnaire pourra proposer une méthodologie de montage.
 - o Les soumissionnaires fourniront une description pratique et détaillée des ressources mises à disposition pour atteindre les objectifs et les résultats attendus (voir Chapitre 5 Conditions Requises du présent cahier des charges)

11. Soumission des réponses à l'offre de marché

Les réponses doivent être soumises à l'adresse nzehndong@aerospace-valley.com sous format électronique (PDF ou compatible) **le 20 septembre 2021 12H au plus tard**.

Les soumissionnaires doivent respecter précisément les indications de l'appel d'offres, afin d'assurer la recevabilité de leurs réponses. Une remise tardive, au-delà de la date limite de réponse entraînera la non-recevabilité de la réponse.

12. Structure des réponses à l'offre de marché

Les offres doivent contenir les sections suivantes :

- Section 1 : Proposition administrative et présentation du soumissionnaire ;
- Section 2 : Proposition technique, répondant aux spécifications de l'appel ;
- Section 3 : Proposition financière.

12.1 Section 1 – Proposition administrative

Cette section doit fournir les informations suivantes :

- Identification du soumissionnaire : présenter le nom du soumissionnaire et le nom de la personne de contact unique en relation avec cet appel d'offres.
- Fourniture des attestations de régularité sociale et fiscale
- Fourniture d'un extrait KBIS de moins de 1 an ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Fourniture d'une attestation de vigilance à remettre à la date de signature du contrat puis à renouveler tous les six mois
- Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport et la preuve qu'il est couvert par le régime de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant.

12.2 Section 2 – Proposition technique

La proposition technique doit couvrir tous les aspects requis dans le cahier des charges de l'offre de marché. Les propositions qui s'écartent des exigences ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être exclues en raison de leur non-conformité aux spécifications de l'offre de marché et ne seront pas évaluées.

12.3 Section 3 – Proposition financière

Le prix de l'offre doit être indiqué en Euros. Les prix doivent être indiqués en franchise de tous droits, taxes et autres charges, y compris la TVA, le montant de la TVA pouvant être indiqué séparément.

Le prix proposé doit être un montant fixe. Ce prix doit inclure toutes les charges (honoraires, réunions, frais administratifs, frais généraux, frais de déplacement et de séjour, matériaux, équipements). Aucune demande de remboursement supplémentaire concernant les frais susmentionnés ne sera acceptée.

La proposition financière doit être faite en conformité avec l'offre de prix du marché stipulé dans le Chapitre 8 « Coûts » du présent cahier des charges.

13. EVALUATION ET SELECTION

L'évaluation des réponses reçues sera basée sur les informations fournies dans l'offre de marché soumise et s'opèrera de la façon suivante :

- Un comité d'évaluation sera constitué au sein d'Aerospace Valley et se réunira entre le 21 et le 24 septembre 2021 pour examiner les propositions reçues afin d'arrêter le choix des prestataires.

- Les résultats de cette évaluation seront communiqués aux soumissionnaires à compter du 27/09/21
- Les contrats de sous-traitance seront établis pour un démarrage des activités le 4 octobre 2021 au plus tôt.
- Aerospace Valley se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de la mission si le déroulement des travaux ou les éléments des points de restitution intermédiaires ne répondent pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels.

14. ANNEXE I – APPELS A PROJETS SELECTIONNES

14.1 HORIZON-EUSPA-2021-SPACE-02-51: EGNSS and Copernicus applications fostering the European Green deal

Extrait du Work Programme Cluster 4 Horizon Europe, version du 15/06/2021

Specific conditions

Expected contribution per project *EU* The Commission estimates that an EU contribution of between EUR 2.00 and 3.00 million would allow these outcomes to be addressed appropriately. Nonetheless, this does not preclude submission and selection of a proposal requesting different amounts.

Indicative budget The total indicative budget for the topic is EUR 14.00 million.

Type of Action Innovation Actions

Technology Readiness Level Activities are expected to achieve TRL7-9 by the end of the project – see General Annex B.

Expected Outcome: Projects are expected to contribute to the following outcomes:

- Development of innovative EGNSS and Copernicus based solutions that contribute to the implementation of the European Green deal¹. These solutions can play a major role in the transformation of the EU's economy into a climate-neutral economy by 2050, as well as support environmental protection, maintaining biodiversity, etc.

Uptake of Copernicus services and/or Galileo's specific features and differentiators in areas such as zero-pollution, EU methane strategy, clear and renewable energy and circular economy; sustainable and smart mobility; building and renovation, and digital/precision farming supporting the farm to fork strategy.

¹ COM (2019) 640 of 11 December 2019

Scope: Proposals should focus on the development of innovative EGNSS and Copernicus applications that support the Green Deal objectives and its related policies and they can be submitted in any of the following areas:

- **Increasing the EU's climate ambition for 2030 and 2050:** EGNSS and/or Copernicus based solutions which contribute to CO2 reductions and a toxic free environment, through better monitoring and preventing pollution from the air, water, soil and consumer products as well as natural catastrophes as pollution sources.
- **Supplying clean, affordable and secure energy:** EGNSS and/or Copernicus based solutions which support the supply of clean, affordable and secure renewable energy.
- **Mitigating natural hazards:**EGNSS and/or Copernicus based solutions which limit the damage from fires, floods or other natural hazards.
- **Accelerating the shift to sustainable and smart mobility:** EGNSS and/or Copernicus based solutions which enable or contribute to the development and impact monitoring of new sustainable mobility services and which reduce congestion, emissions and pollution especially in urban areas, while keeping costs at an efficient/reasonable level. Examples of emerging applications include automated and connected multimodal transport, public transport, mobility as a service, autonomous driving, IoT solutions for efficient mobility, road maintenance, air quality monitoring and forecasting.
- **Building and renovating in an energy and resource efficient way:** EGNSS and/or Copernicus based solutions, which contribute to the digitisation, smart monitoring and tracking of building and renovation processes. Examples of emerging applications include EGNSS based augmented or mixed reality for construction, special mapping solutions for making digital twins of buildings, utilities and infrastructure using Building Information Modelling (BIM), location-based applications for governmental processes, e.g. energy labelling of buildings leveraging the authentication feature, sensors for smart monitoring, drones with thermal camera to detect water and thermal leaks.
- **From “Farm to Fork”: a fair, healthy and environmentally friendly food system:** EGNSS and/or Copernicus based solutions which provide for food security and traceability across the entire supply chain and valorisation of the “made in Europe”. Precision or digital EGNSS farming solutions, which reduce significantly the use of chemical pesticides and fertilisers and help saving water for irrigation. Innovative EGNSS and/or Copernicus based tools that support the digitisation of post-2020 Common Agricultural Policy or other agri-environmental policies.
- **Preserving and restoring ecosystems and biodiversity.** EGNSS and/or Copernicus based solutions which enhance biodiversity monitoring and enable data-driven decision tools for policymakers, to stop biodiversity loss and support the EU nature restoration plan. Examples of emerging applications include monitoring and detection of actions which are threatening the functionality of the ecosystem.

The solutions developed for all areas should leverage the Copernicus data or core services products including Copernicus contributing missions and/or EGNSS differentiators, e.g. High Accuracy Service, authentication features or Galileo Open Service with multi-frequency capability. The developed solutions may integrate technologies like IoT, big data, artificial intelligence, drones, 5G, augmented/mixed reality etc.

The developed applications should have a clearly defined commercial potential and should respond to well identified user needs. The developed solution is expected achieve TRL7-9 by the end of the project. Proposals should deliver new innovative applications, with commercial impact and a clear market uptake.

For proposals under this topic:

- Participation of industry, in particular SMEs and midcaps, is encouraged;
- Participation of, or outreach to, entities based in countries without a space tradition is encouraged;
- Involvement of post-graduate researchers (engineers, scientists, and others) is also encouraged, for example through professional work experience or through fellowships/scholarships when applicable;
- A Business Plan and evidence of user engagement is compulsory and must be provided as part of the proposal, to demonstrate the user need and sustainability of the project.

Proposals addressing PRS (Public Regulated Service) related applications are not in the scope of this action.

Proposals under this topic should exploit synergies and be complementary to national activities and activities funded by ESA.

Applicants are welcome to use the European space data infrastructures, e.g. Galileo Service Centre, EGNOS Data Access Service (EDAS) and the EGNOS user support facilities (ASQF).

Applicants are advised to exploit all possible synergies with other specific actions related to the European Green Deal and funded under the work programme of Cluster 5 "Climate, Energy and Mobility" and of Cluster 6 'Food, Bioeconomy, Natural Resources, Agriculture and Environment'.

14.2 HORIZON-CL4-2021-SPACE-01-23: New space transportation solutions and services

Extrait du Work Programme Cluster 4 Horizon Europe, version du 15/06/2021

Specific conditions

Expected EU contribution per project The Commission estimates that an EU contribution of between EUR 1.00 and 1.50 million would allow these outcomes to be addressed appropriately. Nonetheless, this does not preclude submission and selection of a proposal requesting different amounts.

Indicative budget The total indicative budget for the topic is EUR 3.00 million.

Type of Action Research and Innovation Actions

Eligibility conditions The conditions are described in General Annex B. The following exceptions apply:

Some activities, resulting from this topic, may involve using classified background and/or producing of security sensitive results (EUCI and SEN). Please refer to the related provisions in section B Security — EU classified and sensitive information of the General Annexes.

In order to achieve the expected outcomes, and safeguard the Union's strategic assets, interests, autonomy, and security in the area of research covered by this topic, it is important to avoid a situation of technological dependency on a non-EU source, in a global context that requires the EU to take action to build on its strengths, and to carefully assess and address any strategic weaknesses, vulnerabilities and high-risk dependencies which put at risk the attainment of its ambitions. For this reason, participation is limited for the moment to legal entities established in Member States, Iceland and Norway. However, the eligibility to participate this action will be extended to include legal entities established in (candidate) Associated Countries which provide assurances concerning the protection of EU's strategic assets, interests, autonomy or security. Member States will be involved in defining precisely the criteria to be met by these (candidate) Associated Countries. The Commission will regularly report to the Member States on the state of the assessment and its outcome in view of proposing an extension of the eligibility in this action before the opening date of the call. On the basis of the outcome of the discussions in

the relevant configurations of the Horizon Europe Programme Committee, the Commission will reflect the changes in the work programme in full consistency with the decision establishing the Horizon Europe specific programme, especially through comitology procedures as foreseen in article 13 and 14(4) of it.

For the duly justified and exceptional reasons listed in the paragraph above, in order to guarantee the protection of the strategic interests of the Union and its Member States, entities established in an eligible country listed above, but which are directly or indirectly controlled by a non-eligible country or by a non-eligible country entity, may not participate in the action unless it can be demonstrated, by means of guarantees provided by their eligible country of establishment, that their participation to the action would not negatively impact the Union's strategic, assets, interests, autonomy, or security²

Technology Activities are expected to achieve TRL5-6 by the end of the project – see
Readiness Level General Annex B.

Expected Outcome: Projects are expected to contribute to all of the following outcomes:

- Contribute to EU Green Deal objective through the reduction of the environmental impact of space transportation and to be prepared for the upcoming REACH regulations, especially with respect to the use of hydrazine and its derivatives, focussing on commercial market as a driver for business growth.
- Contribute to expand commercial space transportation offer and services with new space transportation solutions. The objective is to contribute to double the accessible new space transportation service market to European industry by 2030.
- Design and performance studies as well as business cases (demonstration of economical viability).
- Matured technologies up to TRL5-6 including functional and qualification test on ground.

² The guarantees shall in particular substantiate that, for the purpose of the action, measures are in place to ensure that:

- (a) control over the applicant legal entity is not exercised in a manner that retrains or restricts its ability to carry out the action and to deliver results, that imposes restrictions concerning its infrastructure, facilities, assets, resources, intellectual property or know-how needed for the purpose of the action, or that undermines its capabilities and standards necessary to carry out the action;
- (b) access by a non-eligible country or by a non-eligible country entity to sensitive information relating to the action is prevented; and the employees or other persons involved in the action have a national security clearance issued by an eligible country, where appropriate;
- (c) ownership of the intellectual property arising from, and the results of, the action remain within the recipient during and after completion of the action, are not subject to control or restrictions by non-eligible countries or non-eligible country entity, and are not exported outside the eligible countries, nor is access to them from outside the eligible countries granted, without the approval of the eligible country in which the legal entity is established.

These outcomes will contribute to enhance the sector competitiveness, in line with the Expected Impact of the destination.

Scope: There are emerging opportunities in space transportation that are not yet seized by European actors characterised by new uses of space (e.g. small satellites, larger constellations and payload recovery) new destinations (e.g. direct GEO, re-entry from LEO).

The expected proposed activities should contribute to the maturation up to TRL5-6 of enabling new technologies and subsystems (including common building blocks) in the field of green propulsion, micro launchers and associated launch facilities, kick stage, orbital propulsion and distancing, attitude and landing, re-entry solutions, smart satellite deployment systems/dispensers, for space transportation including new routes up to Lunar orbit or surface.

The maturation could go up to subsystem and system level and may include one or several of the following areas:

- “low thrust” green and low cost propellant functional propulsion systems and vehicle system aspects of existing propulsion systems for use of green propellants,
- Green engine, attitude control systems (RACS), thruster, ignition, fluid control equipment, propellant tank,
- Actuation systems and pyrotechnic systems, light weight structure concepts for micro launchers and re-entry vehicles,
- Smart and flexible dispenser for multi-satellites, constellations, and payloads launch solutions,
- Advanced avionics, attitude orbital module and re-entry module, descent and landing,
- GNC, autonomous localization and termination, modern TM/TC data handling, low-cost and modular avionics, automated rendezvous, capturing and spacecraft management technologies, avionics and test-bed.

All the activities should be complementary and coherent with the ESA on-going or future activities in particular those decided at the last ESA Ministerial held in November 2019. Proposals should provide all IPR dependencies and dependencies with other on-going activities, and detail the implementation, the reporting and the organisational as well as steering measures that will be taken to ensure that the proposed activities can be implemented and can achieve all the expected outcomes within the project schedule and budget.

In this topic the integration of the gender dimension (sex and gender analysis) in research and innovation content is not a mandatory requirement.

15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE

- I. Le pouvoir adjudicateur, AEROSPACE VALLEY et le contractant traitent de manière confidentielle toute information et tout document, sous quelque forme que ce soit, divulgués par écrit ou oralement en relation avec l'exécution du contrat et identifiés par écrit comme confidentiels.

Le contractant doit

- a. Ne pas utiliser les informations et documents confidentiels à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du contrat sans l'accord écrit préalable de l'autorité contractante ;
 - b. Assurer la protection de ces informations et documents confidentiels avec le même niveau de protection qu'il utilise pour protéger ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas moins que le soin raisonnable ;
 - c. Ne pas divulguer directement ou indirectement les informations et documents confidentiels à des tiers sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- II. L'obligation de confidentialité énoncée à l'article 1er lie le pouvoir adjudicateur et le contractant pendant l'exécution du marché et pendant 3 ans à compter de la date du paiement du solde sauf si :
 - a. La partie divulgateur accepte de libérer l'autre partie de l'obligation de confidentialité plus tôt ;
 - b. L'information confidentielle devient publique par d'autres moyens que la violation de l'obligation de confidentialité, par une divulgation par la partie liée par cette obligation ;
 - c. La divulgation de l'information confidentielle est exigée par la loi.
 - III. Le contractant obtient de toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom, ainsi que des tiers participant à l'exécution du contrat, l'engagement qu'ils respecteront l'obligation de confidentialité énoncée à l'article I.